



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

# **Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse**

**Girard, Gabriel**

**Rouen, 1788**

269. Soi-Même. Lui-Même.

---

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60158](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60158)

réellement qu'un écriteau ; les Juifs traitèrent en cette occasion l'innocence même comme le crime (a). ( *Ibid.* 357. )

(a) le Pere Bouhours avoit marqué la différence des mots *écriteau* & *inscription*. Rem. nouv. tome II, pag. 164. ) On n'a fait ici que l'étendre, & y ajouter *épigraphe*. (B.)

### 269. SOI-MÊME. LUI-MÊME.

\* *Se sauver, se perdre soi-même*, signifie sauver, perdre sa propre personne. Il est inutile de sauver ses biens dans un naufrage, si on ne *se sauve soi-même*. Que serviroit-il à un homme de gagner tout le monde, & de *se perdre soi-même* ?

*Lui-même* signifie autre chose. Il *s'est sauvé lui-même*, c'est-à-dire, sans le secours d'autrui. Il *s'est perdu lui-même*, c'est-à-dire, par sa faute, par sa mauvaise conduite.

Dans les phrases où *soi-même* est joint avec les verbes *sauver* & *perdre*, le mot de *soi-même* est complément ou régime de ces verbes. Il *s'est sauvé, il s'est perdu soi-même* ; mais il n'a pas *sauvé* ou *perdu* autre chose.

Dans les phrases où *lui-même* est joint avec ces verbes, *lui-même* est sujet ou en tient lieu. Il *s'est sauvé, il s'est perdu lui-même* ; c'est comme si l'on disoit, *lui-même il s'est sauvé, il s'est perdu*, il est l'auteur de son salut, de sa perte. ( *Bouhours*, Rem. nouv. Tome II. )

\* Ce que l'on vient de dire de *soi-même* & de *lui-même* joints aux verbes *sauver* & *perdre*, s'étend généralement à tous les verbes actifs après lesquels on peut mettre *soi-même* sans préposition. Il *se loue lui-même*, c'est-à-dire, *lui-même se loue*, & les autres ne le louent peut-être pas. Il *se loue soi-même*, c'est-à-dire, *il loue sa pro-*

pre personne, & non pas celle d'un autre. (B.)

270. LE, LES, dans les propositions universelles.

Il peut se rencontrer des cas où les circonstances déterminent à la totalité des individus, les noms appellatifs modifiés par l'article singulier ou pluriel. Mais il n'est pas possible alors que les deux nombres reviennent au même pour le sens, comme le prétendent quelques Grammairiens : il paroît établi sur de trop solides raisons qu'il n'y a point de synonymie exacte dans les langues; & il est constant qu'un Ecrivain attentif ne dira pas indifféremment, *l'homme est raisonnable*, ou *les hommes sont raisonnables*.

Quand il s'agit de l'universalité des individus, je crois que le singulier de l'article est plus propre à en marquer la totalité physique sans restriction, parce qu'il en fait naturellement naître l'idée par celle de l'unité.

Le pluriel, au contraire, est plus propre à désigner l'universalité morale : parce que ce nombre avertit naturellement du détail en montrant la pluralité; & que, le détail n'étant nécessaire que quand l'uniformité manque, le pluriel indique, par une conséquence assez analogue, que l'universalité n'est pas si entière qu'il ne puisse y avoir des exceptions.

L'usage de l'article singulier *le*, *la*, est donc particulièrement propre aux cas où l'attribut est, comme disent les Philosophes, en matière nécessaire : l'usage du pluriel *les* suppose au contraire que l'attribut est en matière contingente.

Ainsi il faut dire, *l'homme est raisonnable*, pour faire entendre que la faculté de raison-